



BULLETIN D'ADHESION

Organisme/société

Adresse

.....
.....

Personne contact des Deux Rives :

Nom : Prénom :

Fonction :

Téléphone : Portable

E-mail

Toutes les demandes d'adhésions sont présentées à l'agrément du Conseil d'administration. Vous serez informés dans les meilleurs délais.

Catégorie du nouvel adhérent au sein des Deux Rives et cotisation associée :

<input type="checkbox"/> Membres fondateurs	10 000 €
<input type="checkbox"/> Grandes organisations ou entreprises du quartier	3 000 €
<input type="checkbox"/> PME	300 €
<input type="checkbox"/> TPE	150 €
<input type="checkbox"/> Association	150 €
<input type="checkbox"/> Association de quartier	50 €

Règlement par virement ou chèque (*indiquer en réf : adhésion + nom société*).

Merci de nous retourner ce bulletin d'adhésion et moyen de paiement :

Par mail à : contact@lesdeuxrives.paris

OBJECTIFS DE L'ASSOCIATION :

- Porter des projets communs à l'échelle du quartier par exemple en mutualisant des équipements, des services et des ressources ;
- Générer et partager des bonnes pratiques ;
- Proposer des solutions de proximité qui génèrent des bénéfices écologiques, sociaux et économiques ;
- Créer une communauté d'entreprises, d'institutions et d'associations en capacité d'inspirer d'autres territoires.

Plus d'information sur la Charte des Deux Rives

ADHERER AUX DEUX RIVES, C'EST :

- Co-porter certaines actions nécessaires au fonctionnement de l'association ;
- Contribuer et s'impliquer dans les activités de l'association : mobilisation des compétences techniques, organisation logistique des rencontres, mise à disposition de salle, etc. ;
- Contribuer aux recherches de partenariats utiles aux projets (financement, mise à disposition de matériel, moyens humains, etc.) ;
- Participer à la création et l'exploitation par les membres, d'outils et de services mutualisés ;
- Participer à l'émergence de nouveaux projets ;
- Collaborer avec l'ensemble des membres et favoriser l'intégration des nouveaux membres dans l'écosystème des Deux Rives ;
- Contribuer à la communication externe en relayant le kit de communication des Deux Rives, dans leur réseau respectif ;
- Participer à la capitalisation de connaissances, de compétences, de moyens ;
- Chaque membre s'engage à avoir un représentant identifié pour participer aux réunions et instances de décisions (Assemblées Générales).

Plus d'information sur la Charte des Deux Rives

DIFFERENTES CATEGORIES DE MEMBRES :

Les Membres Actifs : toute personne morale (publique ou privée) et/ou toute personne physique, dont la volonté est de s'impliquer dans sa conception, son élaboration et le cas échéant sa mise en œuvre.

Les Membres Fondateurs : membres qui ont participé à la constitution de l'association et contribuent par leur appui ou moyens à sa consolidation. Ils sont automatiquement intégrés à l'association en tant que Membres Actifs.

Les Membres Qualifiés : personnes morales (publiques ou privées) et/ou des personnes physiques possédant une ou plusieurs compétence(s) particulière(s) et susceptibles d'apporter un appui (expertise technique, financière ou juridique).

Plus d'information dans les statuts de l'Association